


groupemutuel

Rapport de gestion 2022

Groupe Mutuel
Prévoyance-GMP



2022 Aktivitetsberättelse 2022 Tätigkeitsber
2022 Bericht 2022 Re
2022 Informe de ac
2022 **Rapport d'a**
2022 sull'attività 20
2022 actividad  2022 R
2022 Relatório d
2022 report 2022 Tä
2022 port d'activité

ity report 2022

bericht 2022 Rela

lazione sull'att

ctividad 2022 R

ctivité  2022

2022 Informe de

Relatório de ac

le actividade 2

tigkeitsberich

 2022 Activit

Sommaire

6

Le mot du Conseil de fondation

12

Administration de la fondation

16

Activités d'investissement

28

Résultat de l'exercice 2022

30

Comptes annuels

35

Annexe aux comptes annuels

58

Rapport de l'organe de révision

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP

Rapport de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
à l'assemblée générale des délégués

Organisation (état au 31.12.2022)



Membres du Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Karin Perraudin, Présidente
Marc-Etienne Berdoz
François Frezza
Thierry Rosset
Benoît Schoechli

Représentants des employés

Bruno Pache, Vice-Président
Patrick Varone, Secrétaire
Stéphanie Emery Haenni
Patricia Lorenz
Stéphane Roduit



Représentants des fondateurs

Fabio Naselli Feo, Groupe Mutuel
Nicolas Debons,
Banque Cantonale du Valais (jusqu'au 30.06.2022)
Fabrice Constantin,
Banque Cantonale du Valais (dès le 01.07.2022)



Administrateurs

Groupe Mutuel Services SA, Martigny
Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA, Martigny



Organe de révision

Ernst & Young SA, Lausanne



Expert

allea SA, Christophe Steiger, Lausanne

Le mot du Conseil de fondation

2022, le 2^e pilier fait face à la crise

Alors que l'année précédente avait offert au 2^e pilier d'excellentes perspectives de rendements, l'année 2022 a rappelé les fondamentaux de cette activité: une vision à long terme et la constitution de réserves appropriées durant les périodes fastes, pour absorber les fluctuations de valeur des marchés. Avec la guerre en Ukraine et son fort impact, le retour en force de l'inflation et la soudaine hausse des taux pourtant tant attendue, un tournant brutal a été enregistré, auquel seules les institutions de prévoyance habituées à une saine politique de gestion ont pu faire face.

La sécurité des avoirs de retraite a toujours fait office de priorité pour notre Conseil de fondation. Un degré de couverture élevé marque non seulement une capacité importante à respecter les engagements envers les assurés, mais permet également de traverser les périodes agitées en limitant les difficultés. Ainsi, Groupe Mutuel Prévoyance-GMP a pu absorber la performance de l'exercice de -9,35% tout en conservant un degré de couverture de 105,25% au 31 décembre 2022. Les engagements demeurent ainsi entièrement couverts.

A fin 2021, le Conseil de fondation avait décidé de réserver une part du résultat de l'exercice pour l'attribution d'intérêts supplémentaires dans les années à venir. C'est la raison pour laquelle les assurés reçoivent un excédent d'intérêt de 3% en 2022, portant ce taux à un total de 4% en y ajoutant le taux minimal LPP de 1%. Pour 2023, une attribution de 0,5% de la provision disponible permet de garantir aux assurés un taux de 1,5% dès le début de l'exercice. Cette approche place Groupe Mutuel Prévoyance-GMP parmi les fondations collectives qui ont distribué les taux d'intérêt les plus élevés depuis dix ans, avec une moyenne de 2,8%, tout en constituant les provisions nécessaires pour traverser à moindre mal des phases de crises sur les marchés financiers.





➤ La sécurité des **avoirs de retraite** a toujours fait office de **priorité** pour notre Conseil de fondation.

Des investissements responsables

La politique d'investissement de la fondation intègre le respect de l'environnement, l'impact sociétal et la gouvernance d'entreprise depuis plusieurs années. La mise en œuvre de notre charte ESG est désormais bien rodée. Les différentes évaluations auxquelles nos activités d'investissement ont été soumises confirment le succès de la voie choisie et son amélioration continue. Des informations détaillées à ce propos figurent dans ce rapport d'activité.

Le retour à l'assemblée générale des délégués

Après deux années marquées par des assemblées générales tenues par correspondance, nous avons été heureux de revoir nos délégués en 2022. Cette rencontre représente une occasion unique de présenter nos activités et d'entendre les souhaits des représentants de chacune des entreprises affiliées. Nous espérons donc que nos délégués seront présents en nombre, le 12 juin 2023 à Sion, pour la prochaine assemblée générale.

Un contrat de confiance

Nos clients ne cherchent pas seulement une solution performante au niveau des rendements. Ils ont également besoin de stabilité dans les relations avec leurs interlocuteurs, et de compétences.

Notre team de gestion est formé de spécialistes motivés et solidaires, où l'expérience de plus de trente ans d'activité dans le 2^e pilier est partagée au quotidien avec de jeunes collaborateurs qui démarrent leur activité professionnelle. Le résultat, c'est une équipe soudée et efficace qui interagit au service du client. Ne dit-on pas qu'un collaborateur heureux rend le client heureux?

En conclusion, nous souhaitons remercier les entreprises affiliées pour la confiance qu'elles nous accordent et qu'elles renouvellent, année après année. Nous tenons également à remercier nos collaborateurs pour le bonheur qu'ils apportent à nos clients, dans chacune des tâches qu'ils effectuent avec enthousiasme et précision. Nous nous engageons pour que cette relation de qualité perdure.

Pour le Conseil de fondation

La Présidente
Karin Perraudin

Le Vice-Président
Bruno Pache



Degré de couverture
105,25%



Taux d'intérêt garanti
pour 2023
1,5%



Performance des
placements 2022
-9,35%

Un degré de couverture élevé marque non seulement une capacité importante à **respecter les engagements** envers les assurés, mais permet également de traverser les périodes agitées.



- GMP figure parmi les fondations collectives ayant distribué les taux d'intérêt **les plus élevés depuis dix ans**, avec une moyenne de 2,8%.

Administration de la fondation

Une percée significative en Suisse alémanique qui se poursuit

Après l'année record de 2021, le succès des activités commerciales s'est à nouveau confirmé. Les offres présentées ont répondu aux attentes des PME de toutes les régions linguistiques, avec la conclusion de 342 nouveaux contrats, représentant un volume de primes annuelles de CHF 10,2 millions. Fait plutôt réjouissant, les 30% de la croissance du chiffre d'affaires ont été obtenus en Suisse alémanique, ce qui renforce la dimension nationale de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP.

➤ **342 nouveaux contrats** ont été signés en 2022, pour un volume de primes annuelles de CHF 10,2 millions.



Nos partenaires au centre de nos préoccupations

Nous continuons sans cesse d'exploiter le potentiel technologique pour simplifier le travail de nos différents interlocuteurs. Un important projet d'analyse a été mené et la décision a été prise d'investir dans une nouvelle application informatique très orientée client. La digitalisation fait partie de notre vision stratégique et se poursuivra avec ce projet. La mise en œuvre de ce nouvel environnement informatique sera préparée tout au long de l'année 2023, pour une utilisation effective dès le début 2024. Elle ouvrira de nouvelles perspectives dans nos relations avec nos partenaires, qu'ils soient courtiers, employeurs ou assurés.

Des règlements régulièrement tenus à jour

Le règlement de prévoyance fait l'objet d'une revue périodique pour suivre l'évolution du cadre légal et de la jurisprudence. La nouvelle édition au 1^{er} janvier 2023 intègre également une amélioration de son contenu pour gagner en clarté en faveur des assurés. Le règlement de placement et différents documents annexes ont également fait l'objet d'une mise à jour.



Stabilité des bases techniques

Avec l'application d'un taux technique de 1,5% et les tables de mortalité LPP2020, Groupe Mutuel Prévoyance-GMP constitue des provisions techniques qui garantissent un bon niveau de sécurité des engagements, selon l'approche validée par l'expert LPP dans son expertise annuelle. La stabilité des bases techniques à ce niveau est représentative de la bonne santé financière de la fondation.

Nouveau représentant des fondateurs

Les fondateurs, Groupe Mutuel et Banque Cantonale du Valais, peuvent désigner deux représentants qui soutiennent le Conseil de fondation mais ne participent pas aux décisions. M. Nicolas Debons a ainsi mis à la disposition du Conseil son expérience bancaire et sa fine connaissance des marchés. A l'assemblée générale de juin 2022, son départ en retraite a été annoncé et le fondateur a désigné M. Fabrice Constantin en tant que nouveau représentant de la Banque Cantonale du Valais. Au bénéfice d'une longue expérience bancaire, M. Constantin dispose également de compétences reconnues dans le domaine du 2^e pilier.



La mise en œuvre d'un **nouvel environnement informatique** sera préparée tout au long de l'année 2023, pour une utilisation effective dès le début 2024.



Activités d'investissement

Rétrospective

L'année 2022 a été rythmée par plusieurs événements majeurs. Si l'inflation a connu ses premiers frémissements à fin 2021, le début du conflit ukrainien a projeté celle-ci à des niveaux inconnus depuis des décennies. L'envolée du prix de l'énergie, la difficulté d'approvisionnement en matières premières – conséquence de la fermeture de la Chine – et le brutal retournement des politiques accommodantes des banques centrales ont pesé sur les marchés financiers. Plus tard dans l'année, les pressions sur les salaires liées à la baisse du pouvoir d'achat ont commencé à peser sur les marges bénéficiaires des entreprises. En fin d'année, la crainte d'une pénurie d'électricité et les risques de récession en Europe ont à nouveau mis les marchés sous pression. Tous ces facteurs ont créé une situation inédite: les différents types d'actifs en portefeuille ont subi des baisses importantes, faisant fi des gains de diversification habituellement connus. Les obligations, les actions et les fonds immobiliers ont enregistré des baisses de plus de 12%.

Le seul élément positif à relever en 2022 est la fin du régime des taux d'intérêt négatifs en Suisse. Si le scénario de crise semble s'éloigner, comme le suggèrent plusieurs indicateurs économiques, les banques centrales sont encore craintives et plusieurs nouvelles hausses de taux sont attendues.



Marché des actions

Les actions ont subi plusieurs périodes de stress durant l'année sous revue. Le début du conflit ukrainien a mis les marchés sous pression une première fois en février. En juin, les entreprises ont à nouveau perdu de la valeur, conséquence de la progression de l'inflation et du début du relèvement des taux directeurs de la part des banques centrales. Les craintes d'une pénurie d'énergie et d'une entrée en récession des pays développés ont douché l'optimisme relatif des investisseurs en fin d'année.

La performance enregistrée par les indices de référence en actions a été relativement homogène, calculée en franc suisse. En queue de peloton, les marchés émergents ont enregistré une moins-value de -21,4%. Les actions américaines et européennes ont été dévaluées de plus de 18%.

En Suisse enfin, la perte de valeur se chiffre à -16,2% pour l'indice de référence. Malgré ces baisses, les troisièmes plus importantes depuis le début des années 2000, la valorisation des marchés reste supérieure à sa moyenne historique.

Le portefeuille en actions étrangères de la fondation enregistre un résultat de -18% en francs suisses, en ligne avec son indice de référence. L'exposition dans cette poche s'élève à 17,9% en fin d'année, à comparer avec 19% pour la stratégie. Le portefeuille en actions suisses de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP affiche un résultat de -14,6%, soit 1,6% au-dessus de son indice de référence (-16,2%). L'exposition s'élève à 11,9% au 31 décembre 2022, en sous-pondération par rapport à la stratégie (13%).

↳ Le seul élément positif à relever en 2022 est la **fin du régime des taux d'intérêt négatifs** en Suisse.

Marché des obligations

Le revirement des banques centrales face à l'explosion des taux d'inflation à travers toutes les zones géographiques a été spectaculaire. Plusieurs hausses de taux successives ont été implémentées et ont directement modifié l'approche des investisseurs face aux obligations. De légèrement négatif à fin 2021 (-0,14%), le rendement à 10 ans de la Confédération clôture l'année à 1,62%. La conséquence est brutale: le prix de l'obligation sous-jacente de la Confédération a perdu 12% de sa valeur.

La performance annuelle des obligations en francs suisses de la fondation s'établit à -8,8%, au-dessus de son indice de référence (-12,1%), grâce à une durée sensiblement plus courte. Le segment des obligations étrangères couvertes en francs suisses (pondération de 5% du portefeuille) a quant à lui dégagé une performance de -15,1% (indice de référence: -13,7%).

Marché des devises

La banque centrale américaine a été la première à ouvrir les feux et les multiples hausses de taux successives ont soutenu la parité USD/CHF. Sur l'année, le dollar a affiché une performance positive de 1,3% contre le franc suisse. L'euro, plombé par les craintes de récession sur le Vieux Continent, s'est retrouvé en dessous de la parité avec le franc suisse, en perdant 4,6% de sa valeur. Enfin, les difficultés économiques du Royaume-Uni ont pesé lourdement sur la livre sterling, qui a perdu plus de 9%.

La performance du segment «obligations en monnaies étrangères» s'élève quant à elle à -12,5% (-15% pour l'indice de référence), hors couverture de change. L'exposition de la fondation dans ce segment s'élève à 5,6% au 31 décembre 2022.



Immobilier

Au 31 décembre 2022, le parc immobilier est composé de 34 objets pour une valeur de 251 millions de francs suisses. La valorisation du parc montre une valeur au bilan inférieure à la valeur retenue par l'expertise externe effectuée en 2021.

A la suite de quelques modifications de valeurs, le résultat des immeubles s'élève à 5,6%. En prenant en compte les revenus locatifs nets par rapport à la valeur au bilan, le résultat est de 3,7%. La pondération du parc immobilier correspond à 10,3% des actifs de la fondation.

Les travaux de rénovation en cours sur l'immeuble de la rue du Jura à Fribourg arrivent à leur terme. Une stratégie de rénovation à moyen terme a été avalisée par le Conseil de fondation et la gestion du parc est maintenant intégrée à la charte ESG de GMP.

Les fonds de placements immobiliers suisses ont quant à eux délivré une moins-value de -15,2% et se retrouvent avec un agio d'environ 10% en fin d'année. Les investissements effectués dans des fonds immobiliers non cotés ont amélioré la performance de ce segment avec un résultat total de -10,7%. L'exposition s'élève à 7,2% en fin d'exercice.

Résultats

La gestion des différents types d'actifs durant l'année 2022 a dégagé un rendement des capitaux de -9,4% net de frais. A titre de comparaison, l'indice de référence affiche -10,2%. Cette surperformance provient principalement des actions suisses et des obligations en francs suisses. Ce résultat est également à comparer avec les indices LPP25 et LPP40 de Pictet, qui affichent des moins-values de -14,1% et -14,8%.



➤ L'inflation devrait avoir connu son **pic en fin d'année 2022**, et, hormis des facteurs exogènes, les marchés devraient être de **meilleure facture en 2023**.

Perspectives

Les grands jalons posés en 2022 devraient induire dès cette année une vaste évolution en faveur de la transition énergétique, ceci non seulement pour la part du renouvelable dans le mix énergétique, mais également dans la décentralisation des systèmes électriques et l'électrification de la mobilité.

Il est ainsi probable que le rythme des innovations s'accélère, touchant tous les secteurs industriels. D'importants investissements ont été alloués par les différents gouvernements et de grands projets d'infrastructure vont voir le jour. Cette nouvelle dynamique devrait soutenir de grands pans de l'économie et faire basculer l'intérêt des investisseurs vers le secteur industriel plutôt que celui de la technologie de l'information, leader des dernières années. La banque centrale américaine a confirmé que «les taux seront plus hauts pendant plus longtemps». La politique monétaire des autres banques centrales devrait

également rester restrictive en 2023. Malgré ces annonces, l'inflation devrait avoir connu son pic en fin d'année 2022, et, hormis des facteurs exogènes comme une expansion du conflit ukrainien hors des frontières du pays, les marchés devraient être de meilleure facture en 2023.

Reprise de Credit Suisse par UBS

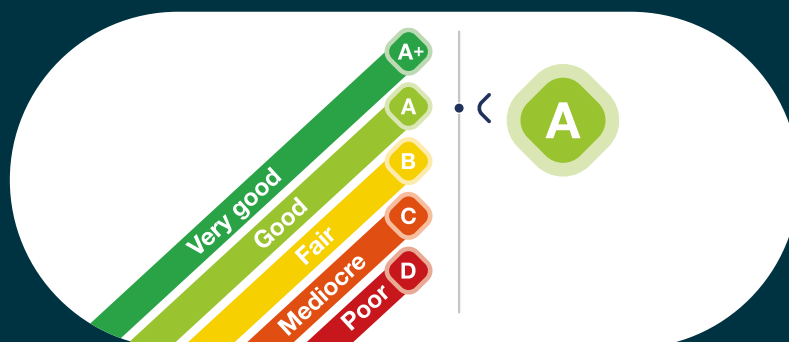
En date du 19 mars 2023, le rachat de Credit Suisse par UBS a été annoncé par les autorités suisses. Ce rachat par échange d'actions a valorisé les actions Credit Suisse à CHF 0,76 (au cours du 17 mars). L'exposition de la fondation au bilan de Credit Suisse était négligeable avant cette annonce (moins de 0,1% de la fortune). Le dépôt titres de GMP auprès de Credit Suisse est hors bilan de la banque, et les opérations bancaires usuelles ne sont pas touchées. Le risque résiduel est donc faible. Le portefeuille déposé est très liquide et peut être transféré en tout temps.



Des investissements durables et responsables

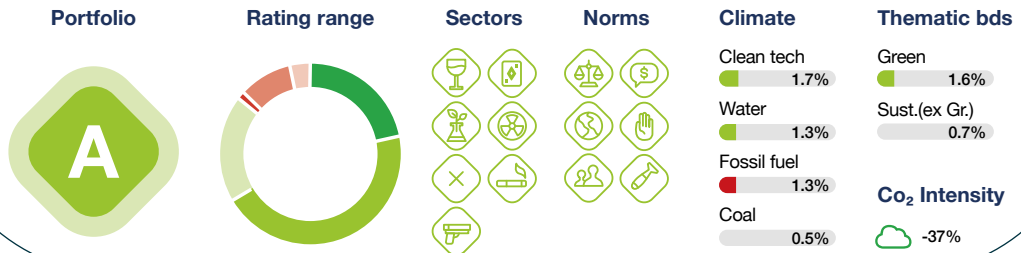
Rapport annuel ESG selon recommandation ASIR – 2022

La politique ESG de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP a été implémentée dès 2021. L'année sous revue s'est inscrite dans la continuité et le renforcement des mesures quant au positionnement des actifs sous le prisme de l'ESG. L'audit annuel de Conser SA, expert indépendant, a confirmé l'évolution positive de la méthodologie d'investissement, avec une amélioration de la note: GMP a obtenu un A pour son portefeuille global, contre un A- en 2021 (l'échelle de notation allant de A+ à D, l'indice de référence restant à B+). Toutes les classes d'actifs du portefeuille contribuent à l'amélioration de l'évaluation.

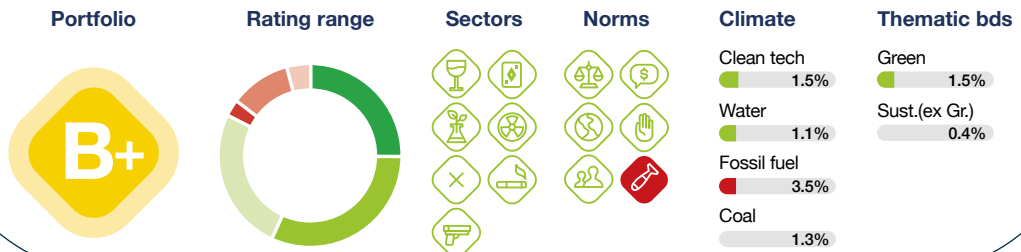




■ GM - GMP Portfolio By Asset Class



■ GM - GMP By Asset Class Benchmarks



La politique des placements durables de GMP se base sur sa charte ESG établie en 2021. La mise en place pratique se base sur différents principes.

1. Adhésion

GMP fait partie de l'association Swiss Sustainable Finance (SSF). Celle-ci établit publiquement l'engagement de la fondation quant aux questions de durabilité et permet d'accéder aux derniers développements et tendances concernant le thème en rapport avec la gestion des capitaux.

Une collaboration est effective avec ISS (Institutional Shareholder Services) concernant l'accès aux notations ESG de l'univers global d'investissement, permettant de sélectionner les sociétés selon une approche basée sur les différents critères sociaux, environnementaux et de gouvernance.

2. Exercice du droit de vote

L'exercice du droit de vote aux assemblées générales des sociétés suisses s'effectue en appliquant les recommandations de votes de la Fondation Ethos. En 2022, le taux de refus des objets soumis au vote des actionnaires s'est élevé à 16%,

principalement sur des questions de gouvernance. Les questions climatiques, lorsque jugées peu ambitieuses et manquant de transparence, ont été refusées. Le rapport concernant les votes de la fondation est disponible sur le site internet du Groupe Mutuel.

3. Engagement

GMP est membre du groupement d'engagement d'ISS pour le dialogue actionnarial. Le soutien de la fondation a été apporté dans des démarches envers 13 sociétés avec des pratiques à fort potentiel d'amélioration, touchant notamment des problèmes de droits de l'Homme, de droit du travail, de corruption ou encore de dégradation environnementale.

4. Exclusions

La liste de recommandations d'exclusions de l'ASIR (Association suisse pour des investissements responsables) a été élargie. Elle est toujours suivie et appliquée. Dans ce cadre, plusieurs gérants de fonds de placement en portefeuille ont été contactés pour demander l'exclusion de certaines positions à controverse majeure, avec succès.

➤ GMP est sur une trajectoire qui peut actuellement être considérée comme **conforme aux objectifs de l'Accord de Paris** sur le climat.

5. Orientation climatique

Les émissions de CO₂ sont inférieures de 42% par rapport à l'indice de référence, alors que l'intensité carbone se situe 37% en dessous. L'indice de référence est largement utilisé et peut être considéré comme un indice crédible. La baisse des émissions de CO₂ du portefeuille s'élève à plus de 15% depuis la fin 2021. L'exposition aux énergies fossiles a été réduite à 1,3% du portefeuille (contre 1,6% en 2021). Cette exposition est composée pour plus de la moitié de sociétés en transition énergétique, selon des standards établis (SBTi, TPI).

Pour la première fois depuis fin 2021, GMP dispose de points de suivis trimestriels, lui permettant de mesurer l'évolution des émissions de CO₂, en termes absolus et relatifs. L'intensité CO₂ (mesurée en rapport au chiffre d'affaires) est également disponible.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a effectué un nouveau test pour la compatibilité climatique des investissements, après 2017 et 2020. GMP y a participé à nouveau et les résultats démontrent une approche qui va dans le sens d'une décarbonation du portefeuille.

GMP est ainsi sur une trajectoire qui peut actuellement être considérée comme conforme aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat (max. +1,5°C d'ici 2050).

➤ L'association indépendante «Alliance Climatique Suisse» positionne GMP **parmi les 30% des caisses de pension les mieux évaluées.**

6. Autres aspects de durabilité

L'association indépendante «Alliance Climatique Suisse», composée de plus de 100 organisations suisses de tous les secteurs de la société et qui passe au crible environ 160 caisses de pension en rapport avec leur politique climatique, confirme les bonnes pratiques de GMP en matière d'investissement responsable. En effet, GMP passe dans la catégorie «Good Practice», avec la mention «Nettement mieux», pour faire partie des 30% des caisses de pension les mieux évaluées.

Dans les projets qui se concrétisent et qui apporteront une réelle plus-value dans le suivi des critères ESG du portefeuille de GMP, la gestion du parc immobilier a été intégrée dans la charte ESG en 2022. La fondation Signa-Terre est en phase d'implémentation de son plan d'action, qui permettra d'intégrer et de suivre les données liées à la classe d'actifs «immobilier direct».

Des développements sont aussi en cours pour mieux intégrer l'immobilier indirect et les placements privés dans l'analyse du portefeuille global. La part des investissements à impact positif (microfinance, énergies propres, thèmes liés à l'eau, obligations vertes, etc.), représentant actuellement 7,4% du portefeuille, devrait ainsi croître grâce à une meilleure couverture.



Résultat de l'exercice 2022

Les chiffres clés de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP

Au 31 décembre 2022, Groupe Mutuel Prévoyance-GMP compte 2802 employeurs affiliés, 20 863 assurés actifs et 2063 bénéficiaires de rentes, dont 1303 retraités. Au cours de l'exercice, la fondation a assuré 27 264 personnes.

Les apports provenant de cotisations et prestations d'entrée s'élèvent à CHF 477 208 423.- et comprennent notamment CHF 186 543 091.- de cotisations des salariés et des employeurs, en progression de 6,76% par rapport à l'exercice précédent, et CHF 265 718 856.- d'apports de libre passage en faveur des assurés. Les assurés ont effectué des rachats qui améliorent leurs prestations de retraite tout en bénéficiant d'un excellent taux d'intérêt pour un total de CHF 15 040 059.-. Les employeurs ont renforcé leurs réserves de cotisations pour CHF 3 188 497.- et ont prélevé CHF 2 323 201.- de ces mêmes réserves.

Les prestations réglementaires versées durant l'exercice s'élèvent à CHF 69 112 866.-, composées en majeure partie de prestations liées à la retraite, à hauteur de CHF 19 388 991.- pour les rentes de vieillesse et de CHF 36 132 619.- pour les prestations de retraite prélevées sous forme de capital. Les prestations de libre passage payées en cas de sortie d'assurés s'élèvent à CHF 260 368 918.-.

Les provisions techniques liées à la longévité ont été calculées sur la base des tables périodiques LPP2020 et du taux technique de 1,5%, ainsi que sur la base des taux de conversion fixés par le Conseil de fondation. La provision pour intérêts

futurs a été partiellement dissoute, à hauteur de CHF 19 500 000.- pour financer l'intérêt légal de 1% en 2022 et de CHF 9 800 000.- pour une attribution à la provision pour intérêts supplémentaires en 2023 de 0,5%. La constitution d'une provision à cet effet en 2021 a, en outre, permis l'attribution d'une majoration d'intérêt de 3% en 2022, pour un total de CHF 53 400 000.-.

Le résultat des activités de placement reflète l'évolution simultanée et négative des différents véhicules de placement, avec une perte de valeur de CHF 251 860 644.-. Les frais administratifs et commerciaux s'élèvent à CHF 12 357 572.- et représentent 6,62% des cotisations encaissées, taux en légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur déterminé par le règlement de placement sur la base d'un degré de probabilité d'occurrence de 99,75% correspond à 16,25% des fonds liés. Avec un solde disponible de CHF 120 557 244.- au 31 décembre 2022, l'objectif de réserve de fluctuation de valeur est couvert à hauteur de 32,3%. L'excédent de charges de l'exercice s'élève à CHF 252 751 727.-. Il est couvert par la dissolution des fonds libres à hauteur de CHF 60 208 971.- et par la dissolution partielle de la réserve de fluctuation de valeur de CHF 192 542 756.-. Au 31 décembre 2022, les capitaux de prévoyance et les provisions techniques progressent de 6,90% pour atteindre CHF 2 297 530 272.-. Le total du bilan atteint CHF 2 554 808 404.- contre CHF 2 630 202 201.- au terme de l'exercice précédent, en baisse de 2,87%.

Comptes annuels

Bilan

Actif en CHF	Annexe	31.12.2022	31.12.2021
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire		176 816 210	201 496 173
Titres		1 863 491 100	1 926 968 812
Immeubles		444 948 770	408 079 023
Placements	6.5	2 485 256 080	2 536 544 008
Liquidités opérationnelles		44 136 881	69 776 781
Comptes-courants des employeurs	6.71	12 143 640	12 085 382
Ducroire	7.1	-200 000	-200 000
Assurances	7.2	5 335 209	5 022 992
Autres créances	7.3	3 387 692	2 511 723
Réalisables		20 666 541	19 420 097
Intérêts courus		2 818 324	2 646 547
Actifs transitoires		1 930 578	1 814 769
Comptes de régularisation actif	7.4	4 748 902	4 461 316
Total de l'actif		2 554 808 404	2 630 202 201

Bilan

Passif en CHF	Annexe	31.12.2022	31.12.2021
Prestations de libre passage et rentes		96 381 127	64 647 500
Engagements		96 381 127	64 647 500
Primes encaissées d'avance		14 209 211	16 338 715
Passifs transitoires		9 359 010	10 832 895
Comptes de régularisation passif	7.5	23 568 221	27 171 611
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	6.7.2	16 771 540	15 906 244
Réserves de cotisations des employeurs		16 771 540	15 906 244
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.3	1 953 188 900	1 780 001 943
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.6	276 909 528	228 104 694
Fonds libres des affiliés	5.5	7 455 228	8 184 623
Provisions techniques	5.7	59 976 616	132 876 616
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2 297 530 272	2 149 167 876
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	120 557 244	313 100 000
Fonds libres en début de période		60 208 971	34 888 888
Excédent de charges (-) / produits (+)		-60 208 971	25 320 083
Capital de fondation / Fonds libres		0	60 208 971
Total du passif		2 554 808 404	2 630 202 201

Compte d'exploitation

en CHF	Annexe	2022	2021
Cotisations des salariés	7.6	84 076 948	78 719 614
Cotisations des employeurs	7.6	102 466 143	96 007 016
Prélèvements de la réserve de cotisations des employeurs		-2 323 201	-3 402 749
Rachats		15 040 059	13 965 375
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs		3 188 497	5 303 607
Subsides du Fonds de garantie		1 262 760	1 120 871
Cotisations et apports ordinaires et autres		203 711 205	191 713 734
Apports de libre passage		265 718 856	213 872 178
Attributions en cas de reprise des assurés		393 827	156 930
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		7 384 534	7 737 607
Prestations d'entrée		273 497 218	221 766 715
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		477 208 423	413 480 450
Rentes de vieillesse		-19 388 991	-17 722 907
Rentes de survivants		-1 276 732	-1 177 373
Rentes d'invalidité		-6 023 095	-5 567 161
Prestations en capital à la retraite		-36 132 619	-28 478 596
Prestations en capital au décès		-6 291 429	-3 291 602
Prestations règlementaires		-69 112 866	-56 237 638
Prestations de libre passage en cas de sortie		-260 368 918	-231 046 828
Transferts de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		-3 955 761	-3 187 656
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-10 738 159	-11 714 810
Subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises		-1 262 760	-1 120 871
Prestations de sortie		-276 325 597	-247 070 166
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-345 438 463	-303 307 804
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.3	-102 600 118	-114 522 490
Dissolution / constitution aux fonds libres des affiliés	5.5	729 395	1 658 207
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance retraités	5.6	-49 170 811	-28 493 750
Dissolution / constitution de provisions techniques	5.7	72 900 000	-18 842 807
Rémunération du capital épargne	5.3	-70 586 839	-29 060 697
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	6.7.2	-865 296	-1 900 858
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-149 593 669	-191 162 395

Compte d'exploitation

en CHF	Annexe	2022	2021
Prestations d'assurance		44 092 153	19 212 739
Produits de prestations d'assurance		44 092 153	19 212 739
Primes de risque		-12 912 922	-11 802 229
Primes pour frais de gestion et renchérissement		-1 092 842	-1 035 960
Apports uniques aux assurances		-191 823	-197 776
Cotisations au Fonds de garantie		-914 699	-947 694
Charges d'assurance		-15 112 286	-13 983 659
Résultat net de l'activité d'assurance		11 156 156	-75 760 670
Résultat des placements sur le marché monétaire et des titres	6.6.1	-253 319 245	137 897 713
Résultat des immeubles détenus	6.6.2	13 666 430	25 918 474
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage en cas de sortie		-1 584	-1 366
Intérêts divers	6.6.3	26 954	-61 421
Frais de gestion de la fortune	6.6.4.1	-12 233 199	-9 848 726
Résultat net des placements		-251 860 644	153 904 674
Produits divers		310 332	294 097
Autres produits		310 332	294 097
Administration générale		-7 991 645	-7 522 644
Marketing et publicité		-2 887 186	-2 702 950
Courtages		-1 373 358	-1 457 413
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-82 255	-112 243
Autorités de surveillance		-23 128	-22 768
Frais d'administration		-12 357 572	-11 818 018
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-252 751 727	66 620 083
Dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	192 542 756	-41 300 000
Excédent de charges (-) / produits (+)		-60 208 971	25 320 083

Annexe aux comptes annuels 2022

1. Bases et organisation

1.1. Forme juridique et but

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP est une institution de prévoyance, de siège social à Sion, créée sous la forme d'une fondation au sens des articles 111 et 113 de la Constitution fédérale. La fondation est régie par les statuts et ses règlements d'exécution, ainsi que par la disposition constitutionnelle qui précède, les articles 80 et suivants du Code civil suisse du 10 décembre 1907, la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 et, de manière plus générale, les autres dispositions prévues en la matière par le droit fédéral et celui du canton du Valais.

Elle a pour but de se mettre, comme institution de prévoyance, à la disposition des employeurs et des indépendants, de servir aux travailleurs et aux indépendants qu'elle assure des prestations en cas de vieillesse, d'invalidité et de décès et de placer les capitaux épargnés conformément aux prescriptions édictées en la matière.

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP est désigné ci-après par la formulation simplifiée «GMP».

1.2. Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La fondation est enregistrée sous le numéro 304 083 auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et du Fonds de garantie LPP.

1.3. Indication des actes et des règlements

Acte de fondation du 19 août 1994

Statuts du 12 décembre 2019

Règlement de prévoyance du 15 décembre 2021

(règlement du 14 décembre 2022 en vigueur dès le 1^{er} janvier 2023)

Règlement d'organisation du 14 juin 2021

(règlement du 14 décembre 2022 en vigueur dès le 1^{er} janvier 2023)

Règlement de placement du 14 juin 2021

(règlement du 14 décembre 2022 en vigueur dès le 1^{er} janvier 2023)

Règlement d'élection du 12 décembre 2019

Règlement de liquidation partielle du 22 mars 2021

Règlement sur les passifs de nature actuarielle du 15 décembre 2021

Règlement de signature du 14 décembre 2022

Règlement de rémunération du 14 décembre 2020

Règlement des frais administratifs du 26 septembre 2022

1.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature

Les organes de la fondation sont le Conseil de fondation, l'Assemblée des délégués et l'Organe de révision.

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la fondation. Il a toutes les compétences et exécute toutes les tâches qui ne relèvent pas expressément d'un autre organe.

L'Assemblée des délégués nomme et révoque le Conseil de fondation et les suppléants. Elle prend connaissance du rapport annuel du Conseil de fondation.

La fortune de la fondation est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de fondation édicte des directives par l'établissement d'un règlement de placement conforme aux dispositions légales.

Conseil de fondation

Mme Karin Perraudin	Représentant des employeurs	Présidente ¹
M. Bruno Pache	Représentant des employés	Vice-Président ¹
M. Patrick Varone	Représentant des employés	Secrétaire ¹
M. Marc-Etienne Berdoz	Représentant des employeurs	Membre
Mme Stéphanie Emery Haenni	Représentant des employés	Membre
M. François Frezza	Représentant des employeurs	Membre
Mme Patricia Lorenz	Représentant des employés	Membre
M. Stéphane Roduit	Représentant des employés	Membre
M. Thierry Rosset	Représentant des employeurs	Membre
M. Benoît Schoechli	Représentant des employeurs	Membre

¹ signatures collectives à deux

Représentants des fondateurs, hors conseil

M. Fabio Naselli Feo

M. Nicolas Debons, jusqu'au 30 juin 2022

M. Fabrice Constantin, dès le 1^{er} juillet 2022

1.5. Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

L'organe de révision effectue les vérifications de l'art. 52c LPP et adresse chaque année un rapport écrit sur ses travaux à l'organe suprême, en y mentionnant ses recommandations relatives aux comptes annuels. L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle effectue les tâches de l'art. 52e LPP et détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.

Administrateur	Groupe Mutuel Services SA, Martigny
Expert agréé en prévoyance professionnelle	Co-contractant: allea SA, Lausanne Exécutant: Christophe Steiger Ernst & Young SA, Lausanne
Organe de révision	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (AS-SO), Lausanne
Autorité de surveillance	Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA, Martigny
Mandat de gestion de fortune	

1.6. Employeurs affiliés

au 31.12.	2021	Entrées	Sorties	2022
	2 735	323	-256	2 802

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1. Membres actifs

au 31.12.	2021	Entrées	Sorties	2022
Hommes	10 790	3 155	-2 480	11 465
Femmes	9 492	2 989	-2 083	10 398
Total	20 282	6 144	-4 563	21 863
Nombre de personnes ayant cotisé au cours de l'exercice	25 143			27 264

2.2. Bénéficiaires de rentes

au 31.12.	2021	Entrées	Sorties	2022
Rentes de vieillesse	1 189	134	-20	1 303
Rentes de conjoints / partenaires	105	9	-1	113
Rentes d'invalidité	378	57	-35	400
Rentes d'enfants (de retraités ou d'invalides)	192	32	-33	191
Rentes d'orphelins	48	16	-9	55
Rentes de conjoint divorcé	1	0	0	1
Total	1 913	248	-98	2 063

3. Nature de l'application du but

3.1. Explication des plans de prévoyance

Les plans de prévoyance sont définis en primauté des cotisations et se fondent sur le règlement de prévoyance en vigueur et les conventions d'affiliation.

La rente de vieillesse est calculée en pourcentage de l'avoir de vieillesse que l'assuré a acquis au moment où il a atteint l'âge de la retraite. Les taux de conversion sont fixés par le Conseil de fondation. Les hommes qui ont atteint l'âge de 65 ans et les femmes celui de 64 ans ont droit aux prestations de vieillesse. Une retraite anticipée à un taux de conversion réduit est possible pour les assurés, mais au plus tôt dès l'âge de 58 ans.

Le salaire de base servant au calcul du salaire assuré correspond au dernier salaire annuel déterminant pour l'AVS, abstraction faite d'éléments de salaire de nature occasionnelle. Le salaire assuré est défini dans la confirmation d'affiliation.

Les prestations de décès et d'invalidité sont fonction du salaire assuré et du plan de prévoyance au moment de la survenance d'un cas de sinistre. Les prestations sont servies conformément au règlement de prévoyance.

3.2. Financement, méthodes de financement

La fondation compte 4 méthodes de financement pour les employeurs et les assurés:

1. la prime d'épargne est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base des tables périodiques LPP2020 adaptées, au taux technique de 1,0%;
2. les primes d'épargne et de risque sont fixées en pourcent du salaire assuré;
3. la prime totale est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base des tables périodiques LPP2020 adaptées, au taux technique de 1,0%, la prime d'épargne est calculée par différence entre la cotisation totale et la prime de risque;
4. les plans avec une forme mixte de financement.

Les frais administratifs sont définis en pourcent de l'épargne annuelle, de la prime de risque annuelle et d'une table forfaitaire. Le règlement des frais administratifs en vigueur s'applique.

Dans tous les cas, l'employeur finance au minimum 50% de la prime totale.

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Lors de sa séance du 14 décembre 2022, le Conseil de fondation a décidé de renchérir des rentes d'invalidité et de survivant selon le minimum LPP. Le Conseil de fondation a décidé de ne pas appliquer de renchérissement sur les rentes de vieillesse.

Lors de cette même séance, le Conseil de fondation a également décidé l'attribution en 2023 d'un intérêt supplémentaire de 0,5% aux assurés des contrats en vigueur au 31.12.2022, financé par la provision pour intérêts futurs. Le coût de l'intérêt supplémentaire s'élève à CHF 9 800 000.– et a été comptabilisé dans les provisions techniques, comme indiqué sous le point 5.7. La provision pour intérêts futurs est dissoute du même montant. Enfin, il a été décidé de financer l'intérêt minimal LPP 2022 de 1% au moyen de cette provision, engendrant ainsi une dissolution supplémentaire de CHF 19 500 000.–.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 1^{er} janvier 2014 et selon les dispositions des lois spéciales de la prévoyance professionnelle. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

Les chiffres figurant dans le bilan, le compte de résultat et les tableaux sont exprimés en francs suisses (désignés par la formulation «CHF», arrondis au franc). Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composants.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers. Les bases d'évaluation et de calcul des actifs et passifs sont appliquées de manière permanente, sans intégration d'effets de lissage.

4.2.1. Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

4.2.2. Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les bénéfices et pertes sur cours sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

4.2.3. Titres (Placements)

Les placements en titres sont évalués aux valeurs cotées en bourse à la date de clôture (valeur actuelle) ou aux valeurs nettes d'inventaire. Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

4.2.4. Immeubles (Placements)

Les immeubles sont évalués individuellement à la valeur de marché selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow).

Périodiquement, les immeubles font également l'objet d'une expertise par un spécialiste (cycle de 5 à 10 ans). Les immeubles sont expertisés selon la méthode d'évaluation DCF.

Les immeubles acquis en cours d'année sont valorisés à leur valeur d'achat, la première année. Les immeubles en construction sont valorisés au coût effectif de construction, à la date du bilan.

De plus, une évaluation peut être commandée lorsque les conditions d'exploitation d'un immeuble ont été sensiblement modifiées, par exemple à la suite d'une rénovation.

4.2.5. Liquidités

Ces postes comprennent les liquidités opérationnelles et les liquidités disponibles avec les placements (cette dernière position est classée en «Placements»). Les liquidités sont évaluées à la valeur nominale.

4.2.6. Comptes de régularisation actif

Les comptes de régularisation actif comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

4.2.7. Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale déduction faite d'éventuels correctifs de valeurs.

La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP. La réserve est portée au bilan en diminution des débiteurs et correspond à 1% des débiteurs, minimum CHF 200 000.-.

4.2.8. Engagements

Les engagements comprennent les prestations de libre passage et les rentes, les engagements envers les banques, les assurances et les autres dettes. Les engagements sont évalués à la valeur nominale.

4.2.9. Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

4.2.10. Provisions non techniques

Les provisions non techniques ne concernent pas directement l'exécution des engagements de prévoyance. Ce poste ne peut pas servir à réaliser ou à tenir compte d'effets arbitraires ni de lissage.

Lorsqu'en raison d'événements passés, il faut s'attendre à une perte d'avantages économiques lors d'exercices futurs, des provisions non techniques sont aussitôt constituées à hauteur du montant vraisemblablement nécessaire, par exemple pour les risques de procédures.

4.2.11. Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance sont composés:

- des capitaux de prévoyance des assurés actifs correspondant à la prestation de sortie réglementaire,
- des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rente de vieillesse correspondant à la valeur actuelle des rentes en cours et des éventuelles rentes futures de survivants. Les valeurs actuelles sont calculées par l'expert en prévoyance professionnelle,
- des fonds libres des affiliés.

4.2.12. Provisions techniques

La définition des provisions techniques, pour les besoins de l'établissement du bilan, est faite en collaboration avec l'expert en prévoyance professionnelle, qui en fixe également le niveau nécessaire compte tenu de la structure de l'effectif de la fondation et de l'observation statistique des cas d'assurance survenus durant les dernières années.

4.2.13. Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée pour couvrir les risques spécifiques du marché en vue de réaliser durablement les prestations promises. Son objectif doit permettre d'atteindre un niveau de sécurité de 99,75% (99,85% en 2021) compte tenu du rendement attendu et de la volatilité de chaque catégorie de placement, en tenant compte du gain de diversification. En cas de fluctuation du niveau de volatilité du portefeuille d'une année à l'autre atteignant ou dépassant 8%, ou d'une valorisation des marchés jugée excessive et pouvant déboucher sur une correction de ceux-ci, le Conseil de fondation peut, indépendamment d'une modification de la stratégie de placement, décider de modifier le degré de probabilité d'occurrence.

La méthode d'évaluation retenue est la «Risk adjusted capital». Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie/allocation, degré de probabilité, taux minimum LPP).

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

En 2022, les principes d'évaluation du parc immobilier ont été modifiés. Les immeubles sont désormais évalués selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow) alors qu'en 2021 ils étaient évalués selon la méthode hédoniste.

5. Couverture des risques, règles techniques, degré de couverture

5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP est une fondation de prévoyance collective organisée en fondation commune, semi-autonome de type primauté de cotisations, réassurée auprès de compagnies d'assurance sur la vie pour les risques d'invalidité et de décès et, en partie pour la longévité, ceci conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). La fondation est liée par un contrat d'assurance avec La Mobilière pour l'assurance des rentes d'invalidité et de survivants d'actifs, depuis 2013. Le contrat a été renouvelé au 01.01.2020 pour une durée de 5 ans.

5.2. Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

au 31.12.	2022	2021
Allianz	93 418 531	99 174 300
La Mobilière	104 697 096	120 291 199
Valeurs de rachat des contrats conclus avec des compagnies d'assurance	198 115 627	219 465 499

Les contrats de réassurance contiennent des dispositions permettant le maintien des prestations auprès des réassureurs après la fin du contrat d'assurance. Le contrat de longévité en vigueur pour l'année 2013 a été résilié et les valeurs de rachat ont été transférées à la fondation en 2022.

5.3. Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs

	2022	2021
Capitaux d'épargne au 01.01.	1 780 001 943	1 636 418 756
Cotisations d'épargne	155 422 834	142 204 757
Rachats	15 040 059	13 965 375
Remboursements versements anticipés logement / divorce	7 384 534	7 737 607
Apports de libre passage	265 718 856	213 872 178
Apports issus des fonds liés GMP provenant de l'écart du degré de couverture lors de la fusion	0	35 457 193
Libérations des cotisations d'épargne	4 623 800	4 225 250
Prestations de libre passage en cas de sorties payées et à payer au 31.12.	-260 370 502	-231 048 194
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-10 738 159	-11 714 810
Dissolution des capitaux par suite de retraite sous forme de prestations en capital	-36 132 619	-28 478 596
Dissolution des capitaux par suite de retraite sous forme de prestations en rentes	-34 262 297	-29 260 802
Dissolution des capitaux par suite de décès sous forme de prestations en capital	-3 894 565	-2 239 011
Dissolution des capitaux par suite de décès sous forme de prestations en rentes	-191 823	-197 776
Bénéfice de mutation	0	-681
Rémunération des capitaux d'épargne	70 586 839	29 060 697
Capitaux d'épargne au 31.12.	1 953 188 900	1 780 001 943
Taux d'intérêt légal	1,00%	1,00%
Taux d'intérêt excédentaire pour les assurés présents au 31.12.	3,00%	0,75%
Rémunération des capitaux d'épargne	4,00%	1,75%

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est fixé par le Conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la fondation. Pour l'exercice concerné, les avoirs accumulés se voient crédités du taux d'intérêt légal de 1% et d'une majoration d'intérêt de 3%, dont CHF 53 400 000.- ont fait l'objet d'une provision dans les comptes de l'exercice précédent. Cette distribution d'intérêt de 3% concerne les contrats affiliés en 2021. Le montant de CHF 70 586 839.- sous la rubrique «Rémunération des capitaux d'épargne» correspond à cette rémunération de 4%.

5.4. Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

au 31.12.	2022	2021
Avoir de vieillesse LPP (comptes-témoins)	946 152 831	878 287 823
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral	1,00%	1,00%

5.5. Evolution des fonds libres des affiliés

	2022	2021
Situation au 01.01.	8 184 623	9 842 829
Apports	393 827	156 930
Prélèvements	-1 123 222	-1 815 137
Situation au 31.12.	7 455 228	8 184 623

Les fonds libres des affiliés sont rémunérés au taux d'intérêt annuel fixé par le Conseil de fondation pour les réserves pour cotisations futures de l'employeur. En 2022, le taux d'intérêt est de 0% (0% en 2021).

5.6. Evolution des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes

	2022	2021
Situation au 01.01.	228 104 694	199 610 944
Apports de capitaux de prévoyance des rentiers de la part des assureurs	21 794 346	0
Capitaux des actifs devenus retraités	33 896 320	29 260 802
Variation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	-6 885 832	-767 052
Situation au 31.12.	276 909 528	228 104 694

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes sont calculés annuellement à l'aide des bases techniques en vigueur. Ils correspondent à la valeur actuelle des rentes de vieillesse et de survivants de retraités en cours, pour les cas assurés de manière autonome par la fondation depuis 2014.

La variation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes inclut l'intérêt au taux technique, les renforcements liés aux nouveaux retraités, ainsi que les libérations liées aux décès et aux versements de rentes de l'année.

5.7. Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

au 31.12.	2021	Evolution	2022
Provision pour écart de taux de conversion	34 176 616	0	34 176 616
Provision pour fluctuation des risques et frais	9 700 000	0	9 700 000
Provision pour intérêts supplémentaires	53 400 000	-43 600 000	9 800 000
Provision pour attribution intérêts futurs	35 600 000	-29 300 000	6 300 000
Total des provisions techniques	132 876 616	-72 900 000	59 976 616

La provision pour écart de taux de conversion est constituée en vue de préfinancer les coûts des mises à la retraite ordinaire ou anticipée résultant de l'application d'un taux de conversion réglementaire supérieur au taux de conversion correspondant aux bases techniques utilisées. Cette provision a été calculée avec un taux technique de 1,50% en 2022 (1,50% en 2021).

La provision pour fluctuation des risques et frais est destinée à compenser les variations et différences entre les coûts effectifs et les primes facturées pour les risques et les frais. En 2022, elle s'élève à CHF 9 700 000.- (CHF 9 700 000.- en 2021).

La provision pour intérêts supplémentaires est destinée à l'attribution d'une majoration d'intérêts sur l'exercice suivant, décidée par le Conseil de fondation. La provision de CHF 9 800 000.- correspond à la distribution d'un intérêt supplémentaire de 0,5% en 2023 sur les capitaux de prévoyance des assurés actifs (2021: CHF 53 400 000.- pour l'intérêt supplémentaire de 3% attribué en 2022).

Afin de financer l'attribution supplémentaire de 0,5% en 2023 sur les capitaux de prévoyance des assurés actifs, la provision pour intérêts futurs créée en 2021 a été dissoute pour un montant de CHF 9 800 000.-. En 2022, le Conseil de fondation a également décidé d'utiliser cette provision pour financer l'intérêt minimum LPP de 1% pour un montant de CHF 19 500 000.-.

5.8. Résultat de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été établie le 10 juin 2022 par M. Christophe Steiger pour le compte de allea SA sur la base des comptes annuels définitifs au 31.12.2021.

L'expert confirme ce qui suit:

Au 31.12.2021, le degré de couverture selon les comptes RPC 26 se monte à 117,37%.

L'expert indique que la Fondation est saine et que les perspectives sont favorables.

Les bases techniques de la fondation, les tables LPP périodiques LPP2020, sont actuelles et adéquates.

Au 31.12.2021, le taux technique de 1,50% correspond à la recommandation de l'expert. Il est inférieur au taux minimal maximal prévu par la DTA4 de la Chambre Suisse des Experts en Caisses de Pensions pour la recommandation de l'expert et il offre une marge de sécurité suffisante compte tenu du rendement attendu de la fortune, du besoin de rendement et de la capacité d'assainissement. Les dispositions actuarielles réglementaires concernant les prestations et le financement sont conformes aux dispositions légales.

Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

La Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements.

5.9. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Bases actuarielles pour les actifs	LPP2020 adaptées, au taux technique de 1% (en 2021: LPP2020 adaptées, au taux technique de 1%)
Bases actuarielles pour les rentes d'invalidité et les rentes de survivants d'actifs	Réserves mathématiques tenues par les réassureurs
Bases actuarielles pour le calcul des réserves mathématiques des rentes de vieillesse et des rentes de survivants de retraités	LPP2020 P2022, au taux technique de 1,50% (en 2021: LPP2020 P2021, au taux technique de 1,50%)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la fondation prend en charge de manière autonome les prestations de retraite. En 2022, les prestations de retraite de l'année 2013 ont été reprises par la Fondation auprès du réassureur. Les bases techniques LPP2020 P2022 sont utilisées pour l'évaluation des réserves mathématiques, au taux technique de 1,50%.

Les prestations en cours sont maintenues auprès de l'assureur en place lors de leur survenance. Les bases actuarielles des différents réassureurs sont utilisées.

5.10. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

au 31.12.	2022	2021
Total de l'actif	2 554 808 404	2 630 202 201
Engagements	-96 381 127	-64 647 500
Compte de régularisation passif	-23 568 221	-27 171 611
Réserve de cotisations des employeurs	-16 771 540	-15 906 244
Fortune disponible au 31.12.	2 418 087 516	2 522 476 847
Capitaux de prévoyance des actifs et des rentiers	2 230 098 428	2 008 106 637
Fonds libres des affiliés	7 455 228	8 184 623
Provisions techniques	59 976 616	132 876 616
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2 297 530 272	2 149 167 876
Degré de couverture	105,25%	117,37%

6. Commentaires relatifs aux placements et au résultat net des placements

6.1. Organisation des placements, règlement de placement

L'administration de la fortune se fait conformément aux dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle et édictées par l'OPP2.

Le Conseil de fondation est responsable des placements. Il a édicté un règlement de placement qui définit les principes de la gestion de la fortune et la stratégie de placement.

Le règlement de placement du 14 juin 2021 régit l'administration de la fortune.

Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA est autorisé à exercer en tant que gestionnaire de fortune collective (incluant le deuxième pilier) par la FINMA.

Les titres sont déposés auprès de différents établissements financiers indiqués sous le point 6.5.

6.2. Utilisation des extensions des possibilités de placement (art. 50 OPP2)

L'utilisation des marges autorisées doit, de manière globale, respecter les limites de placement définies par les articles 54 à 57 de l'OPP2. Les marges autorisées concernant les liquidités peuvent être momentanément dépassées en cas d'afflux important de liquidités.

Le règlement de placement ne prévoit pas l'extension des possibilités de placement selon l'art. 50 OPP2.

6.3. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	2022	2021
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	313 100 000	271 800 000
Constitution / dissolution	-192 542 756	41 300 000
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	120 557 244	313 100 000
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	373 300 000	313 100 000
Déficit dans la réserve de fluctuation de valeur	252 742 756	0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2 297 530 272	2 149 167 876
Réserve de fluctuation de valeur comptabilisée en % des engagements	5,25%	14,57%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur en % des engagements	16,25%	14,57%

La méthode de calcul de la réserve de fluctuation de valeur est définie par le Risk Adjusted Capital. Cette méthode prend en compte:

- la rémunération au taux minimum LPP des avoirs de vieillesse de la fondation
- la volatilité de la stratégie de placement retenue par la fondation
- le rendement attendu de la stratégie de placement retenue par la fondation
- le degré de probabilité d'occurrence
(niveau de sécurité retenu: 99,75% sur un an contre 99,85% en 2021).

6.4. Respect des limites de placement selon l'OPP2 et stratégie de placement

Les limites de placement selon les articles 54 à 57 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2) sont respectées selon le tableau annexé.

6.4.1. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Deux positions en instruments dérivés sous forme de devises à terme sont ouvertes à la date du bilan:

- Devises à terme EUR/CHF, Pictet, vente EUR/CHF 63 880 000, échéance le 22.02.2023
- Devises à terme USD/CHF, Pictet, vente USD/CHF 22 300 000, échéance le 22.02.2023

30 contrats «short» en instruments dérivés sous forme de futures sur l'indice SMI, échéance 17.03.2023, sont ouverts à la date du bilan. Chaque contrat équivaut à 10 fois le sous-jacent. La contre-valeur s'élève à CHF -3 196 800.- au 31.12.2022.

323 contrats «short» en instruments dérivés sous forme de futures sur l'indice Euro STOXX 50, échéance 17.03.2023, sont ouverts à la date du bilan. Chaque contrat équivaut à 10 fois le sous-jacent. La contre-valeur s'élève à CHF -12 104 517.- au 31.12.2022.

6.4.2. Engagements de capital ouverts

au 31.12 en CHF	2022	2021
4FO Ventures -C- Luxrise Fund SA SICAV-SIF (private equity)		
Engagement initial en CHF	4 200 000	4 200 000
Appels de fonds non effectués	600 866	1 074 266
au 31.12 en CHF	2022	2021
UBP Private Debt III (private debt)		
Engagement initial en CHF	6 500 000	6 500 000
Appels de fonds non effectués	0	2 275 000
au 31.12 en USD	2022	2021
Ace Buyout III SPC Ltd. Class A (private equity)		
Engagement initial en USD	4 400 000	4 400 000
Appels de fonds non effectués	488 169	488 169
au 31.12 en USD	2022	2021
Monte Rosa V (private equity)		
Engagement initial en USD	7 900 000	7 900 000
Appels de fonds non effectués	2 356 931	3 713 247
au 31.12 en USD	2022	2021
Schroder Adveq Asia V S.C.S (private equity)		
Engagement initial en USD	4 000 000	4 000 000
Appels de fonds non effectués	1 500 000	2 260 000
au 31.12 en USD	2022	2021
Ace Buyout IV (Lux - A) - Class A (private equity)		
Engagement initial en USD	4 400 000	4 400 000
Appels de fonds non effectués	1 026 669	2 331 195
au 31.12 en USD	2022	2021
Crown Secondaries Special Opportunities II S.C.S - Class B (private equity)		
Engagement initial en USD	5 000 000	5 000 000
Appels de fonds non effectués	1 602 500	2 287 500
au 31.12 en USD	2022	2021
Pictet Thematic PE - Technology Fund I - Class J (private equity)		
Engagement initial en USD	6 000 000	6 000 000
Appels de fonds non effectués	2 303 430	3 509 062

au 31.12 en USD	2022	2021
BlackRock Private Equity Impact Capital 100 (Lux) S.C.Sp. (private equity)		
Engagement initial en USD	7 650 000	0
Appels de fonds non effectués	7 420 500	0
au 31.12 en USD	2022	2021
Crown Impact S.C.Sp. (private equity)		
Engagement initial en USD	7 800 000	0
Appels de fonds non effectués	6 396 000	0
au 31.12 en EUR	2022	2021
Euro-PE Select Opportunities II S.C.S RAIF (private equity)		
Engagement initial en EUR	3 600 000	3 600 000
Appels de fonds non effectués	378 000	644 400
au 31.12 en EUR	2022	2021
Quaero European Infrastructure Fund II S.C.Sp. (private equity)		
Engagement initial en EUR	2 750 000	2 750 000
Appels de fonds non effectués	200 200	1 212 750
au 31.12 en EUR	2022	2021
Pictet Real Estate Capital – Elevation I (Master) (private equity)		
Engagement initial en EUR	3 500 000	3 500 000
Appels de fonds non effectués	1 849 698	2 705 000
au 31.12 en EUR	2022	2021
Ardian Private Debt IV (private debt)		
Engagement initial en EUR	6 800 000	6 800 000
Appels de fonds non effectués	1 297 536	1 862 700
au 31.12 en EUR	2022	2021
Hermes European Direct Lending Master Fund S.C.S SICAV-SIF (private debt)		
Engagement initial en EUR	6 000 000	6 000 000
Appels de fonds non effectués	1 821 858	2 167 591
au 31.12 en EUR	2022	2021
Partners Group Direct Equity 2019 (EUR) L.P. S.C.Sp. SICAV-RAIF (private equity)		
Engagement initial en EUR	6 000 000	6 000 000
Appels de fonds non effectués	1 464 000	3 324 000
au 31.12 en EUR	2022	2021
Patrimonium Middle Market Private Debt III-A (private debt)		
Engagement initial en EUR	5 000 000	5 000 000
Appels de fonds non effectués	3 190 038	1 883 333

au 31.12 en EUR	2022	2021
Federated Hermes European Direct Lending Fund II Master S.C.A., SICAV-RAIF (private debt)		
Engagement initial en EUR	7 000 000	7 000 000
Appels de fonds non effectués	5 147 468	6 791 641
au 31.12 en EUR	2022	2021
Unigestion Emerging Manager Choice II SCS-SICAV-RAIF - World (private equity)		
Engagement initial en EUR	6 850 000	0
Appels de fonds non effectués	5 095 612	0

6.5. Répartition des placements

Répartition des placements de la fondation

au 31.12.	2022		2021	
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire en CHF	157 662 107	6,3%	182 603 963	7,2%
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire en devises étrangères	19 154 103	0,8%	18 892 210	0,7%
Obligations en CHF	600 045 889	24,1%	558 958 428	22,0%
Obligations en devises étrangères couvertes en CHF	127 068 423	5,1%	153 006 832	6,0%
Obligations en devises étrangères	131 385 392	5,3%	163 059 065	6,4%
Actions suisses	294 653 184	11,9%	338 293 348	13,3%
Actions étrangères	437 706 880	17,6%	464 502 821	18,3%
Immeubles détenus en Suisse en exploitation	250 942 250	10,1%	247 099 000	9,7%
Immeubles détenus en Suisse en construction	14 615 895	0,6%	7 657 895	0,3%
Placements immobiliers indirects en Suisse	179 390 625	7,2%	153 322 128	6,0%
Gestion alternative	83 039 002	3,3%	64 748 248	2,6%
Rendements absolus	189 592 331	7,6%	184 400 070	7,3%
Total	2 485 256 080	100,0%	2 536 544 008	100,0%

La gestion alternative est composée de Private Equity et de Private Debt. Les rendements absolus concernent les produits structurés défensifs, les hypothèques, les capitaux garantis, les prêts et la microfinance.

Répartition des dépôts titres

au 31.12.	2022	2021
Banque Cantonale Vaudoise	482 773 500	431 439 021
Banque Cantonale du Valais	208 507 160	218 446 345
Banque Pictet	341 387 212	362 230 358
Banque Raiffeisen	7 774 250	11 545 000
Credit Suisse	476 812 589	528 796 632
Groupe Mutuel Services SA	31 100 155	31 181 755
J.P. Morgan SA	218 689 420	241 271 441
Julius Baer & Cie SA	274 037 440	253 580 386
SIX Securities Services	1 800 000	1 800 003
Dépôts	2 042 881 725	2 080 290 940

6.6. Explications du résultat net des placements

6.6.1. Résultat des marchés monétaires et des titres sans les frais de gestion de fortune

au 31.12.	Charges et produits des placements	Gains et pertes de cours réalisés	Gains et pertes de cours non réalisés	Résultat 2022
Liquidités et marché monétaire	5 686 047	-1 470 963	215 847	4 430 931
Obligations en CHF	5 145 390	-3 596 088	-77 890 956	-76 341 654
Obligations en devises étrangères	1 971 313	-1 100 755	-21 572 221	-20 701 664
Actions suisses	9 036 219	-32 500	-58 653 996	-49 650 276
Actions étrangères	10 504 235	45 811	-101 856 399	-91 306 353
Dérivés	0	-3 492 481	729 371	-2 763 111
Placements immobiliers indirects en Suisse	4 207 763	41 420	-22 210 654	-17 961 471
Gestion alternative	2 328 922	0	1 870 823	4 199 745
Rendements absolus	3 203 760	-595 383	-5 833 768	-3 225 392
Total	42 083 649	-10 200 940	-285 201 954	-253 319 245

au 31.12.				Résultat 2021
Liquidités et marché monétaire	3 958 149	430 902	307 780	4 696 831
Obligations en CHF	5 102 050	-2 092 438	-8 002 002	-4 992 390
Obligations en devises étrangères	2 127 771	501 686	-4 985 134	-2 355 677
Actions suisses	8 694 860	2 656 160	43 983 750	55 334 770
Actions étrangères	7 292 896	15 675 186	43 092 738	66 060 821
Dérivés	0	-4 211 961	0	-4 211 961
Placements immobiliers indirects en Suisse	2 913 111	729 885	7 122 651	10 765 647
Gestion alternative	3 678 576	0	2 411 692	6 090 268
Rendements absolus	3 296 340	2 083 238	1 129 826	6 509 405
Total	37 063 753	15 772 659	85 061 302	137 897 714

La gestion alternative est composée de Private Equity et de Private Debt. Les rendements absolus concernent les produits structurés défensifs, les hypothèques, les capitaux garantis, les prêts et la microfinance.

6.6.2. Résultat des immeubles détenus

au 31.12.	2022	2021
Produit des locations	12 753 309	12 676 990
Charges courantes	-3 414 534	-3 728 085
Résultat sur vente immobilière	-197 845	189 018
Rendement des immeubles détenus	9 140 930	9 137 923
Valeur des immeubles au 01.01.	247 099 000	230 141 991
Investissements / travaux de plus-value	1 365 595	437 441
Désinvestissements	-2 047 845	-260 982
Valeur des immeubles au 31.12.	250 942 250	247 099 000
Variation de valeur des immeubles	4 525 500	16 780 550
Résultat des immeubles détenus	13 666 430	25 918 474

Le parc immobilier enregistre un désinvestissement en 2022 de CHF 2 047 845.- pour la vente d'une PPE de l'immeuble de l'avenue du Théâtre 4 à Monthey.

En 2022, l'ensemble du parc immobilier est évalué selon la méthode Discounted Cash Flow (DCF).

6.6.3. Intérêts divers

au 31.12.	2022	2021
Intérêts sur les comptes de gestion	-186 319	-335 825
Intérêts sur les prestations de libre passage reçus	42 345	16 904
Intérêts de retard facturés	122 257	92 707
Intérêts sur créances	48 672	164 793
Intérêts divers	26 954	-61 421

6.6.4. Frais de gestion de la fortune

6.6.4.1. Somme des indicateurs des frais de placements

1^{er} niveau - institution

au 31.12.	2022	2021
Frais de gestion	3 957 657	2 736 912
Droits de garde	1 403 069	1 305 351
Frais de boucllement et de gestion des comptes de liquidités	693	557
Total frais TER	5 361 419	4 042 820
Courtage sur transactions	378 410	595 500
Taxes étrangères	63 780	42 620
Droits de timbre	422 280	482 718
Impôt sur vente immobilière	0	41 748
Impôts à la source non récupérables	423 289	349 142
Total frais TTC	1 287 759	1 511 728
Divers	74 183	2 702
Total autres frais	74 183	2 702
Total des frais de placements de la fortune - 1^{er} niveau	6 723 361	5 557 250

2^e niveau - placements collectifs

La directive du 23 avril 2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS-PP) régit la présentation des frais inhérents aux placements collectifs (2^e niveau), déduits du rendement de leur fortune.

Le produit des différentes catégories de placements de la fortune est adapté en conséquence, sans affecter le résultat net des placements. La comptabilisation de ce produit figure au point 6.6.1, parmi les gains et pertes de cours non réalisés.

au 31.12.	2022	2021
TER sur les fonds de placements en obligations	642 661	835 520
TER sur les fonds de placements en actions	1 426 986	1 577 897
TER sur les fonds de placements immobiliers	1 288 069	805 326
TER sur les fonds de placements alternatifs	1 472 582	661 543
TER sur les fonds de placements des rendements absolus	679 541	411 190
Total des frais de placements de la fortune - 2^e niveau	5 509 839	4 291 476

Frais de gestion de fortune comptabilisés (placements transparents)

au 31.12.	2022	2021
Frais de placements 1 ^{er} niveau	6 723 361	5 557 250
Frais de placements 2 ^e niveau	5 509 839	4 291 476
Total des frais de gestion de fortune (placements transparents)	12 233 200	9 848 726

6.6.4.2. Pourcentage des frais de gestion de la fortune

au 31.12.	2022	2021
Capital moyen investi des placements transparents	2 667 891 550	2 308 293 310
Capital moyen investi des placements non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP2	24 284 027	22 959 250
Total des placements à la valeur du marché	2 692 175 577	2 331 252 560
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	12 233 200	9 848 726
En % des placements transparents	0,46%	0,43%

6.6.4.3 Liste des placements non transparents

Capital moyen investi au 31.12.2022

Produits	ISIN	Fournisseurs	Devise	Quantité	en CHF
Autocallable Barrier Reverse Convertible - Multi indices - 15.10.2024 - (JB)	CH1140608725	Julius Baer	CHF	8 000 000	7 857 178
Autocallable Barrier Reverse Convertible - Multi indices - 25.11.2024 - (JP)	XS2397945481	JP Morgan	CHF	8 500 000	8 193 767
Barrier Reverse Convertible - Multi indices - 13.08.2024 - (ZKB)	CH0585330720	UBS Suisse	CHF	8 500 000	8 233 081
Total					24 284 027

6.6.4.4 Taux de transparence

Taux de transparence en matière de frais

au 31.12.	2022	2021
Placements transparents	2 462 200 730	2 499 421 808
Placements non transparents	23 055 350	37 122 200
Total des placements à la valeur du marché	2 485 256 080	2 536 544 008
Taux de transparence	99,07%	98,54%

6.6.5. Performance des placements

6.6.5.1. Performance globale

au 31.12.	2022	2021
Capital moyen investi	2 692 175 577	2 331 252 728
Rendement des capitaux investis	251 674 750	155 468 751
Taux de rendement des capitaux investis	-9,35%	6,67%

6.6.5.2. Performance par type d'actif (nette de frais)

	2022		2021	
	Performance Indice de référence	Performance réalisée	Performance Indice de référence	Performance réalisée
Actions suisses (SMI Expanded avec dividendes)	-16,21%	-14,61%	23,51%	18,68%
Actions étrangères (Composite)	-18,01%	-18,16%	16,05%	15,71%
Obligations en francs suisses (SBI AAA-BBB Total return)	-12,10%	-8,85%	-1,82%	-0,72%
Obligations couvertes en CHF (Barclays Global Aggregate hedgé en CHF)	-13,71%	-15,16%	-2,49%	-0,78%
Obligations en monnaies étrangères (Composite)	-15,05%	-12,55%	-2,35%	-1,56%
Private equity (MSCI World +2%)	8,00%	9,02%	29,86%	19,80%
Private debt (Libor CHF 12 mois +3%)	2,33%	1,37%	3,73%	0,85%
Rendement absolu (taux minimum LPP)	1,00%	-1,67%	1,00%	4,06%
Immobilier direct (3,5% en 2022 contre 3,5% en 2021)	3,50%	5,57%	3,50%	11,28%
Immobilier indirect (SXI Real Est. Funds TR Index)	-15,17%	-10,72%	7,32%	8,35%
Liquidités (JPM Cash Index CHF 3 mois)	-0,87%	-3,52%	-0,72%	-1,17%
Total	-10,24%	-9,35%	7,44%	6,67%

La performance réalisée est calculée selon la méthode MWR (Money Weighted Return).

6.7. Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

6.7.1. Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2022, le total des créances des comptes-courants de primes des employeurs s'élève à CHF 12 143 640.- et concerne 1056 employeurs (CHF 12 085 382.- au 31.12.2021 pour 941 employeurs). Les subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises sont portés en diminution des comptes-courants des employeurs. Le ducroire se monte à CHF 200 000.- (CHF 200 000.- en 2021).

6.7.2. Explications relatives aux réserves de cotisations des employeurs

	2022	2021
Situation au 01.01.	15 906 244	14 005 387
Apports	3 188 497	5 303 607
Prélèvements	-2 323 201	-3 402 749
Situation au 31.12.	16 771 540	15 906 244

Le taux d'intérêt alloué est de 0% en 2022 (0% en 2021).

6.8. Exercice des droits de votes des actionnaires

En application de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP, art. 71a, 71b et 86b), le Conseil de fondation est responsable de l'exercice des droits de vote liés aux assemblées générales des sociétés anonymes domiciliées en Suisse et cotées en bourse dont la fondation détient des actions directement en portefeuille.

La responsabilité de l'exercice du droit de vote incombe au Conseil de fondation qui vote dans l'intérêt des assurés, de manière à assurer durablement la prospérité.

Le Conseil de fondation peut s'appuyer sur un conseiller externe pour l'analyse et les recommandations de vote concernant certains points de l'ordre du jour. Un rapport annuel sur les votes effectués durant l'exercice sous revue est disponible pour les assurés de la fondation sur le site internet www.groupemutuel.ch.

7. Commentaires relatifs à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1. Ducroire

La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP. La réserve est portée au bilan en diminution des débiteurs et correspond à 1% des débiteurs, soit CHF 200 000.- au 31.12.2022 (montant minimum CHF 200 000.-).

7.2. Assurances

Cette rubrique contient les comptes-courants entre la fondation et les divers assureurs des prestations de vieillesse, invalidité et décès.

7.3. Autres créances

au 31.12.	2022	2021
Impôt anticipé suisse	1 580 154	1 400 985
Impôts à la source sur les dividendes étrangers	741 674	827 475
Gérances immobilières	962 131	266 826
Groupe Mutuel Services SA	103 734	16 437
Total	3 387 692	2 511 723

7.4. Comptes de régularisation actif

au 31.12.	2022	2021
Intérêts courus	2 818 324	2 646 547
Fonds de garantie LPP	1 244 017	1 131 729
Gestion immobilière	531 883	450 419
Prestations d'assurances	140 718	173 730
Autres fonds à recevoir	0	45 211
Divers	13 960	13 681
Total	4 748 902	4 461 316

7.5. Comptes de régularisation passif

au 31.12.	2022	2021
Primes encaissées d'avance	14 209 211	16 338 715
Apports de prestations de libre passage d'entrée reçus d'avance	6 134 349	6 469 436
Autres fonds reçus d'avance	181 356	2 044 985
Fonds de garantie LPP	917 828	968 423
Prime de réassurance	1 581 000	721 600
Divers	172 156	244 058
Prestations d'assurances	195 778	203 693
Gestion immobilière	176 542	180 701
Total	23 568 221	27 171 611

7.6. Cotisations

au 31.12.	2022	2021
Cotisations d'épargne	155 422 675	142 204 499
Cotisations de risque, frais et renchérissement	30 053 155	31 541 290
Cotisations au Fonds de garantie LPP	1 067 261	980 843
Total	186 543 090	174 726 631

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Le 21 juillet 2022, l'Autorité de surveillance a statué sur les comptes 2020 et 2021. Les commentaires formulés ont été pris en considération et des réponses ont été apportées aux questions.

Le règlement des frais administratifs a été adopté le 26 septembre 2022 par le Conseil de fondation, le règlement d'organisation et le règlement de signature le 14 décembre 2022.

Le règlement de prévoyance du 14 décembre 2022 et le règlement de placement du 14 décembre 2022, tous deux en vigueur dès le 1^{er} janvier 2023, sont actuellement en cours d'examen auprès de l'AS-SO.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1. Liquidations partielles

En 2022, il n'y a pas de liquidation partielle de la fondation de prévoyance. Les cas propres à une affiliation sont traités conformément au règlement de liquidation partielle.

9.2. Mise en gage d'actifs

Une limite cadre relative à la couverture de marges de maintenance est accordée à la fondation par divers partenaires bancaires pour un total de CHF 15,85 millions. Ces limites servent à couvrir la valeur d'exposition du portefeuille lors d'utilisation d'instruments dérivés et sont garanties par un droit de gage sur les titres déposés, à concurrence du même montant. Le but de l'utilisation de ces instruments dérivés est la couverture du risque de marché des sous-jacents détenus en portefeuille.

La limite de CHF 43 millions accordée à la fondation par la Banque Pictet sert à couvrir la partie des commitments déposés auprès de leur banque.

9.3. Procédures juridiques en cours

Une procédure est en cours concernant un dommage sur un bâtiment pour un soupçon de malfaçon. Une provision pour frais juridique a été constituée à hauteur de CHF 50 000.-.

9.4. Autres informations

Les procédures concernant les prêts hypothécaires souscrits via la Fondation Hypotheka se sont poursuivies en 2022. Deux prêts ont été remboursés pour une contre-valeur de CHF 0,72 million, sans préjudice pour la fondation. Au 31 décembre 2022, seul un prêt hypothécaire demeure avec le règlement des intérêts réguliers. Sa valeur au bilan est de CHF 1,8 million représentant 90% de la valeur nominale.

Le dossier Hypotheka peut être considéré comme clos.

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan.

Présentation des placements par catégorie

	31.12.2022 CHF	%	31.12.2021 CHF	%	Stratégie %	Marges %
Liquidités et marché monétaire	176 816 210	7,11	201 496 173	7,94	2	0-12
Obligations en CHF	600 045 889	24,14	558 958 428	22,04	23	13-33
Obligations en devises étrangères couvertes en CHF	127 068 423	5,11	153 006 832	6,03	5	0-10
Obligations en devises étrangères	131 385 392	5,29	163 059 065	6,43	6	0-10
Valeurs nominales	1 035 315 914	41,66	1 076 520 497	42,44	36	
Actions suisses	294 653 184	11,86	338 293 348	13,34	13	6-20
Actions étrangères	437 706 880	17,61	464 502 821	18,31	19	12-26
Immeubles détenus en Suisse	265 558 145	10,69	254 756 895	10,04	12	6-17
Placements immobiliers indirects en Suisse	179 390 625	7,22	153 322 128	6,04	7	0-10
Valeurs réelles	1 177 308 833	47,37	1 210 875 192	47,74	51	
Private Equity	56 839 874	2,29	41 115 719	1,62	4	0-6
Private Debt	26 199 128	1,05	23 632 530	0,93	2	0-3
Gestion alternative	83 039 002	3,34	64 748 248	2,55	6	0-7
Produits structurés défensifs	97 447 376	3,92	82 756 343	3,26		
Prêts hypothécaires suisses	26 575 523	1,07	24 006 641	0,95		
Capitaux garantis	2 000 000	0,08	5 500 000	0,22		
Prêts	27 500 000	1,11	27 581 600	1,09		
Microfinance	36 069 276	1,45	35 765 286	1,41		
Autres placements	155	0,00	8 790 200	0,35		
Total rendements absolus	189 592 331	7,63	184 400 070	7,27	7	0-12
Total des placements	2 485 256 080	100,00	2 536 544 008	100,00	100	
Liquidités opérationnelles	44 136 881		69 776 781			
Réalisables	20 666 541		19 420 097			
Compte de régularisation actif	4 748 902		4 461 316			
	69 552 324		93 658 194			
Total du bilan	2 554 808 404		2 630 202 201			

Respect des limites de placements selon l'OPP2

	31.12.2022		31.12.2021		Limites
	CHF	%	CHF	%	55 OPP2
Titres hypothécaires sur des biens immobiliers	26 575 523	1,04	24 006 641	0,91	50
Placements en actions	732 360 063	28,67	802 796 169	30,52	50
Placements immobiliers	444 948 770	17,42	408 079 023	15,52	30
Placements alternatifs	180 486 534	7,06	156 294 791	5,94	15
Placements en devises étrangères	578 290 709	22,64	629 754 970	23,94	30

Les limites de placements selon l'art. 55 OPP2 et suivants sont respectées.

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de
Groupe Mutuel Prévoyance-GMP, Sion

Lausanne, le 10 mai 2023

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 30 à 56) sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- ▶ l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- ▶ les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales ;
- ▶ les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- ▶ les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- ▶ les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Blaise Wägli
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Michaël Carneiro
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé

Impressum

Rédaction & Layout

Secteur Communication & Organisation

Photos

Olivier Maire, Thomas Masotti, Getty Images

Éditeur

Groupe Mutuel Holding SA
Rue des Cèdres 5, 1919 Martigny

E-mail

presse@groupemutuel.ch



Rapport d'activité 2022

groupemutuel
prévoyance GMP